

Grand Port Maritime de Rouen

Conseil de Surveillance

**1ère séance du Conseil de Surveillance
du vendredi 15 mars 2019**

Composition du Directoire

DÉLIBÉRATION CS 19/38

Vu la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire,
Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008,
Vu le décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen,
Vu le Code des transports, notamment son article L 5312 – 9
Vu le Code des transports, notamment ses articles R 5312 - 27 à 35
Vu le règlement intérieur du Directoire et notamment son article 1^{er}.

Sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance émet un avis favorable sur la nomination de Mme Nathalie JEANNE au Directoire du Grand Port Maritime de Rouen.

Avec 14 membres présents sur les 17 membres en exercice, le quorum est atteint (14/17).

Votes favorables : 12
Votes défavorables : -
Abstentions : 2

Le Président
du Conseil de Surveillance

Frédéric HENRY

